

Situation au 19.3.2020

Informations du Ministère des affaires sociales et de l'intégration de la Hesse au sujet du coronavirus

Nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations ainsi que des précisions sur les sources où vous pourrez obtenir des informations actuelles détaillées.

À la fin de l'année 2019 l'Organisation mondiale de la Santé (l'OMS) a été informée au sujet de nombreuses maladies pulmonaires d'origine inconnue à Wuhan (Chine). Quelques jours plus tard un nouveau type de virus a été identifié comme étant la cause. La maladie provoquée (COVID-19) par le virus se propage actuellement dans le monde entier.

Quelle est la situation actuelle ?

L'Institut Robert Koch (RKI) évalue régulièrement l'impact sur la santé de la population par le nouveau virus en Allemagne. L'évaluation actuelle des risques est diffusée sur le site de l'Institut Robert Koch (RKI) :

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikobewertung.html;jsessionid=9766CE9E961256ECB36D5D17A325E8F4.internet062.

Pour ce qui concerne la Hesse, le gouvernement du Land de la Hesse a décidé :

- Pour au moins ralentir la propagation du coronavirus et pour ne pas mettre en danger les êtres humains, il est nécessaire de réduire autant que possible les contacts personnels - aussi bien dans le domaine public que privé -.
- À partir du mercredi 18 mars tous les établissements d'approvisionnement non indispensables à la vie ferment. Restent ouverts, entre autres : les commerces de produits alimentaires et de boissons, les pharmacies, les supermarchés, les stations-services, les magasins de bricolage et les drogueries. Les restaurants doivent fermer à partir de 18 heures. Les clubs de sports publics et privés, les bibliothèques, les musées, les universités populaires ferment. La liste complète est consultable sur www.hessen.de/presse.
- À partir du lundi 16 mars jusqu'au dimanche 19 avril dans un premier temps, les maternelles et les garderies du Land de la Hesse restent fermées. Vous trouverez les exceptions et les informations complémentaires sur www.social.hessen.de.
- À partir du lundi 16 mars jusqu'au dimanche 19 avril dans un premier temps, les écoles du Land de la Hesse restent fermées. Vous trouverez les exceptions et les informations complémentaires sur www.social.hessen.de.

Où est-ce que je peux trouver d'autres informations générales sur le coronavirus dans le Land de la Hesse ?

Vous trouverez les informations actuelles sur la page du Ministère des affaires sociales et de l'intégration de la Hesse sur le site : www.hessenlink.de/2019ncov.

Le Ministère des affaires sociales et de l'intégration de la Hesse a en plus mis en ligne un service d'informations gratuit pour les citoyennes et citoyens de la Hesse.

Le numéro d'appel disponible de 8h00 à 20h00 est le suivant : 0800 555 4 666. Les questions par mail peuvent être posées à l'adresse : buergertelefon@stk.hessen.de.

Les citoyennes et les citoyens peuvent également posés des questions à leur service de santé compétent. Vous trouverez les coordonnées sur le site : <https://tools.rki.de/PLZTool/>.

Evaluation de certaines zones à risques

Le RKI (Institut Robert Koch) définit en tenant compte de différents indicateurs (entre autres la fréquence de maladie, la dynamique et le nombre de cas) les zones à risques dans lesquelles une transmission continue interhumaine est suspectée. Vous trouverez la situation actuelle sur le site suivant : https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete.html.

Que devez-vous respecter si vous rentrez de vacances, par exemple ?

Si vous revenez d'une zone déclarée à risques ou d'un pays qui comprend sur son territoire national une zone à risques, si vous rentrez d'un voyage, il faut durant les 14 jours qui suivent, surveiller particulièrement les symptômes éventuels. Une quarantaine de 14 jours à domicile est recommandée.

Qu'est-ce que je peux faire à titre préventif pour rester en bonne santé ?

Comme mesures de protection – y compris contre la grippe – les citoyennes et les citoyens sont priés de respecter d'urgence les règles d'hygiène suivantes :

- se laver régulièrement et soigneusement les mains (y compris les enfants et les adolescents)
- tousser ou éternuer uniquement dans un mouchoir en papier ou dans votre coude (y compris les enfants et les adolescents)
- n'utiliser que des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle après utilisation
- ne pas se serrer la main, aucune embrassade, ni bises sur la joue
- ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux avec les mains surtout après avoir tenu des barres de maintien dans les bus, des poignées de porte qui ont été touchées par beaucoup de personnes, des poignées de porte même à la maison
- nettoyer/désinfecter régulièrement le smartphone, le téléphone portable et la tablette etc.
- n'utiliser strictement que son propre verre et son propre couvert
- éviter systématiquement les rassemblements de personnes.

Comme dois-je me comporter en cas de symptômes ?

Si des citoyennes ou citoyens présentent des symptômes de maladie comme la toux, la fièvre ou une insuffisance respiratoire il faut :

- **appeler le 116 -117** (numéro de téléphone du service médical de garde)
- contacter par téléphone le service local de la santé
- vous adresser à votre médecin de famille

Les personnels de santé verront ensuite avec la personne ayant fait la demande si une infection par le nouveau coronavirus est probable et établiront en cas de suspicion fondée la suite du diagnostic et le traitement.

Pour plus d'informations que vous trouverez également dans d'autres langues, consulter le site :

<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus.html>

De nombreuses fausses informations circulent à présent sur les réseaux sociaux. Pour votre propre information, ne tenez compte que des sources indiquées ci-dessus.